



Révision du règlement intérieur (Version précédente du 4/11/2004)

Préambule

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser certains points des statuts concernant le fonctionnement de l'association.

Le choix de l'attribution des bénéfices

L'enfant ou la cause aidée devra être décidée le plus en amont possible.
Tout membre peut proposer une cause pour l'attribution des bénéfices de l'année.

Les critères sont les suivants :

Un ou plusieurs enfants, adolescents ou jeunes adultes, dont les besoins auront pu être identifiés et concrets. Les bénéficiaires seront en priorité des habitants de notre région (commune, communauté de communes ou département).

Le conseil d'administration procède au choix définitif de la cause de l'année, dans la mesure du possible, lors l'assemblée générale précédent le marché de Noël.

Manifestations organisées par l'association

Le marché de Noël caritatif

Il se déroule sur 2 jours, un samedi et un dimanche. Il est, dans la mesure du possible fixé le second weekend de décembre. La date est arrêtée le plus tôt possible dans l'année, afin de faire les réservations nécessaires.

Une ou plusieurs réunions préparatoires sont organisées entre les mois de septembre et décembre.

Tous les membres de l'association sont invités à faire don d'articles issus des loisirs créatifs en vue de leur vente ou d'objets permettant de constituer des lots.

Les prix de vente des objets issus de loisirs créatifs sont définis par les membres du bureau.

La randonnée VTT et la marche récréative

Elles se déroulent un dimanche du mois de mars. La date est arrêtée le plus tôt possible afin de faire les réservations nécessaires.

La randonnée VTT est organisée le dimanche matin et la marche récréative le dimanche après-midi.

Une ou plusieurs réunions préparatoires sont organisées entre les mois de janvier et mars.

Politique de vente de l'association :

L'association fait volontairement le choix de pratiquer des petits prix pour la vente des objets, jeux et animations qu'elle propose lors de ses manifestations, afin de permettre à un maximum de personnes d'y accéder.

Le rôle des bénévoles

Ils jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des manifestations. Lorsqu'ils proposent leur participation à une manifestation, il leur est demandé, dans la mesure du possible, de tenir leur engagement.

La remise des bénéfices

Dans la mesure du possible, l'association règle les factures directement au(x) fournisseur(s) du bénéficiaire.

Une remise officielle du don est organisée fin janvier, afin d'informer le public de la somme attribuée.

Ce présent règlement annule et remplace le précédent.

Fait à Le Pêchereau, le 5 septembre 2014.

Le Président,



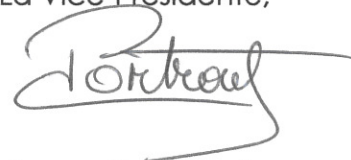
Michel Soulaire.

La Vice-Présidente,



Marie Descout.

La Vice-Présidente,



Francette Portrait.

La Trésorière,

Jocelyne Bouyer.

La Secrétaire,



Sylvie Quillon.